annual income tax at progressive rates without some system of averaging. No doubt many averaging systems could be devised which would serve the purpose as well as the method proposed in paragraph 2.53 and paragraph 2.59 of the White Paper, but the principle underlying this proposal seems unobjectionable.

Nevertheless, the insistence upon a "threshold" of 133-1/3 percent, that is, a requirement that the income of the fifth year must exceed one and one-third times the average income of the previous four years before any relief is given, seems to us quite objectionable. Since the top marginal rates of individual income tax are intended ultimately to be reduced to a flat rate of 40 percent federal tax and 11.2 percent provincial tax on taxable income over \$24,000 per year, the White Paper proposal would be meaningless to individuals with average taxable incomes over \$18,000 per year. We fail to understand why the threshold is set at such a high figure; since we understand that this type of tax calculation can be made quite easily by a computer, a threshold of, say, one and one-tenth times the average income of the previous four years would provide relief for everyone who really needed it, while eliminating insignificant cases.

## F) Deemed Realization on Change of Residence

We believe that the Canadian economy and the Canadian standard of living have benefited substantially in the past from the unrestrained flow of Canadians to other countries for education and experience and from the immigration to Canada of the nationals of other countries who possess types of knowledge and experience needed in Canada. These advantages would be lessened under the proposed system because of the substantial disincentives for Canadians to go abroad for temporary periods and the disincentives for non-Canadians to come to Canada either temporarily or permanently.

The White Paper proposals would deem a Canadian who changed his residence from Canada, on a temporary or permanent basis, to have realized capital gains on all property held by him at the time of his departure. Thus, in many cases, a Canadian would have to sell his property in order to emigrate from Canada so that he could pay the exit tax. On retirement, Canadians can no longer look forward to the gentler climates. Executives would be restrained from going abroad for business experience and young people would be discouraged from going abroad for university education.

variable à une imposition annuelle à taux progressif sans système d'étalement. Il ne fait aucun doute que l'on pourrait établir plusieurs systèmes d'étalement aussi aptes à jouer leur rôle que la méthode proposée au paragraphe 2.53 et au paragraphe 2.59 du Livre blanc, mais il reste que le principe sous-jacent à cette proposition semble indiscutable.

Néanmoins, l'insistance sur un «seuil» de 133-1/3 pour cent, c'est-à-dire la règle selon laquelle le revenu de la cinquième année doit excéder d'une fois et un tiers le revenu moyen des quatre premières années avant qu'on ait droit à une déduction, nous semble très discutable. Puisque les taux marginaux les plus élevés d'imposition sur le revenu personnel doivent en définitive se ramener à des taux fixes de 40 pour cent d'impôt fédéral et de 11.2 pour cent d'impôt provincial sur un revenu imposable excédant \$24,000 par année, le Livre blanc ne voudrait rien dire pour les individus dont le revenu imposable moyen revient à plus de \$18,000 par année.

Nous ne comprenons pas pourquoi le seuil a été établi aussi haut; sachant que ce genre d'impôt peut se calculer aisément à l'ordinateur, un seuil de, disons, une fois et un dixième le revenu moyen des quatre premières années soulagerait quiconque en a besoin, et éliminerait les cas sans importance.

## F) Réalisations supposées et migrations

Nous sommes d'avis que l'économie et le niveau de vie du Canada ont profité substantiellement, par le passé, de l'exode libre des Canadiens vers d'autres pays pour fins d'études ou de formation, et de l'immigration au Canada d'étrangers possédant des connaissances ou des métiers que le Canada pouvait utiliser avec profit. Nous croyons que le régime proposé réduirait ces avantages en décourageant d'une façon substantielle les Canadiens de sortir du pays pour certaines durées et en décourageant les étrangers de venir s'établir au Canada temporairement ou en permanence.

Selon les propositions du Livre blanc, le gouvernement supposerait qu'un Canadien qui a quitté le pays temporairement ou pour de bon a réalisé des gains de capital sur tous les biens qu'il possédait au moment de son départ. Ainsi, dans plusieurs cas, un Canadien devrait vendre ses biens avant d'émigrer du Canada pour être capable de payer son impôt de sortie. A la retraite, les Canadiens ne pourraient plus espérer aller vivre sous des latitudes plus clémentes. Les cadres des compagnies ne se rendraient plus à l'étranger pour y acquérir une plus grande expérience des affaires et les jeunes gens perdraient intérêt à aller étudier dans les universités étrangères.